Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260121-DE2026_015-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 27

Le 21 janvier 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 15 janvier 2026 Publication de la convocation le : 16 janvier 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
Mme Simone JOURAND a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Marie-France CAUSEUR
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 JAN. 2026
Date de publication : 27 JAN. 2026

Délibération n° 2026-015 : Plan de financement enfouissement de réseaux Rue Amiral Guépratte et rue Kerguélen
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2025-129 du 10 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la convention avec le SDEF pour l'enfouissement des réseaux Rue Amiral Guépratte et rue Kerguélen.
La part restant à la commune est de 188 450 €.
Des financements peuvent être sollicités pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	**Montants HT**	**Libellés**	**Taux**	**Montants**
Travaux d'enfouissement des divers réseaux (éclairage public, télécom, électricité, etc)	254 400,00 €	Participation SDEF	24%	61 950,00 €
		Pacte Finistère 2030 volet 1 2026	20%	50 000,00 €
		Autofinancement	56%	142 450,00 €
TOTAL	**254 400,00 €**	**TOTAL**	**100%**	**254 400,00 €**

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260121-DE2026_015-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 pour le projet d'enfouissement de réseaux de la rue Amiral Guépratte et la Rue Kerguélen ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS